Image not found or type unknown

Imposition d'un jour de congé car pas de travail

Par **Vlaine**, le **05/02/2016** à **19:07**

Bonjour,
je suis dans le déménagement et mon employeur mais à imposé un jour de congé car il ne y avait pas de travail ainsi que à 2 autres de mes collègues. J ai été prévenu la veille au soir.

Est t il dans ses droits.

Merci pour de votre réponse.

Cordialement.

Par **P.M.**, le **05/02/2016** à **21:20**

Bonjour,
Les dates des congés payés ne peuvent pas être modifiés par l'employeur moins d'un mois à l'avance sauf circonstance exceptionnelle et a priori, il ne s'agit pas de cela mais d'une situation de chômage partiel ou technique appelé maintenant activité partielle...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés